



Promouvoir  
la gestion durable  
de la forêt

Formulaire de **renouvellement  
d'engagement** à  
PEFC Auvergne-Rhône-Alpes  
**2019-2023**  
(du 01/01/2019 au 31/12/2023)  
**Propriétaires privés**

**Cadre réservé à PEFC AURA :**

N° participant : **10-21-3/**

Date réception dossier : .....

Paiement ..... Mode : .....

Numéro de facture : .....

Surface totale (ha) : .....

DGD :  oui  non

## IDENTITE DU PROPRIETAIRE

Je, soussigné(e)\* :  M.  Mme

Nom :

Prénom :

Adresse (obligatoire) :

Téléphone (obligatoire) :

Mobile :

Courriel :

Agissant en tant que\* :

Propriétaire

Représentant de :

Adresse du propriétaire représenté (si différente  
de l'adresse du représentant) :

.....

.....

.....

.....

## GESTION DE LA FORÊT\*

Réalisée en direct par le propriétaire

Confiée à un tiers : Nom - Prénom : .....

Raison Sociale : .....

Téléphone : ..... Mobile : .....

Courriel : .....

## ENGAGEMENTS\*

Je m'engage **POUR 5 ANS** et **POUR L'ENSEMBLE DE MES FORETS** en région Auvergne-Rhône-Alpes à :

- **Respecter** les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1:2016, document joint en annexe, consultable à [www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org) et disponible sur simple demande auprès de PEFC AURA).
- **Accepter** les visites de contrôle en forêt par PEFC AURA et l'autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents, que je conserve à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) en vigueur.
- **Accepter** le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable (PEFC/FR ST 1003-1:2016) sur lesquelles je me suis engagé(e) pourront être modifiées. Une fois informé(e) de ces éventuels changements, j'aurai le choix de poursuivre mon engagement, ou de le résilier par courrier adressé à PEFC AURA.
- **Mettre en place** les actions correctives qui me seront demandées par PEFC AURA en cas de pratiques forestières non conformes sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.
- **Accepter** que ma participation au système PEFC soit rendue publique.
- **En cas de modification de ma surface** (achat/vente, donation, etc.) : informer PEFC AURA dans un délai de 6 mois et fournir les justificatifs nécessaires. Informer le nouveau propriétaire de ma certification PEFC et l'inviter à prendre contact avec PEFC AURA.

Tous les 5 ans, PEFC AURA me demandera de prolonger mon engagement en m'acquittant de la contribution financière et en mettant à jour les informations me concernant via un bulletin de renouvellement.

Je pourrai me désengager à tout moment par simple lettre. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué et je ne pourrai me réengager à PEFC AURA avant un délai fixé par PEFC AURA.

\*cochez obligatoirement la ou les cases correspondantes

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à PEFC AURA. En application des articles 34 et 36 de la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, et d'opposition pour motifs légitimes, sur les données vous concernant collectées sur ce formulaire. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à PEFC AURA par courrier ou par mail.

# INFORMATIONS RELATIVES À MA FORÊT\*

Rappel : le propriétaire doit déclarer l'intégralité de ses parcelles forestières en Auvergne-Rhône-Alpes, sans exception.

CODE POSTAL	COMMUNE	DOCUMENT DE GESTION DURABLE	SURFACE (ha)
		<input type="checkbox"/> PSG <input type="checkbox"/> CBPS+ <input type="checkbox"/> RTG <input type="checkbox"/> Aménagement <input type="checkbox"/> Aucun Numéro :	
		<input type="checkbox"/> PSG <input type="checkbox"/> CBPS+ <input type="checkbox"/> RTG <input type="checkbox"/> Aménagement <input type="checkbox"/> Aucun Numéro :	
		<input type="checkbox"/> PSG <input type="checkbox"/> CBPS+ <input type="checkbox"/> RTG <input type="checkbox"/> Aménagement <input type="checkbox"/> Aucun Numéro :	
		<input type="checkbox"/> PSG <input type="checkbox"/> CBPS+ <input type="checkbox"/> RTG <input type="checkbox"/> Aménagement <input type="checkbox"/> Aucun Numéro :	
<b>SURFACE TOTALE DES FORÊTS :</b>			<b>.....ha ..... a ..... ca</b>

Une ligne par commune et par document de gestion durable.  
Si tableau insuffisant, fournir un tableau équivalent en annexe.

- J'autorise le(s) organisme(s) chargé(s) de l'enregistrement ou de l'agrément des documents de gestion durable attachés à ma forêt (CRPF, ONF, autres) à laisser PEFC AURA consulter à titre confidentiel lesdits documents. **Case à cocher obligatoirement.**
- J'atteste par la présente que les parcelles désignées ci-dessous sont bien des parcelles forestières. **Case à cocher obligatoirement.**

## JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES À FOURNIR\*

Aucune demande ne pourra être traitée si elle n'est pas accompagnée de l'intégralité des justificatifs nécessaires.

- Pour les fractions de forêt d'une **superficie inférieure ou égale à 10 hectares d'un seul tenant** :
- non soumises à plan simple de gestion par la réglementation en vigueur, je fournis\* : une copie de l'extrait de matrice cadastrale de l'ensemble de mes parcelles forestières datée et signée (pour confirmer mon titre de propriété) **OU** une copie du titre de propriété listant l'ensemble de mes parcelles forestières.
  - soumises à plan simple de gestion par la réglementation en vigueur, je fournis\* : la copie de l'agrément des Plans simples de gestion (de l'Arrêté Préfectoral d'aménagement pour les forêts publiques).
- Pour les fractions de forêt d'une superficie supérieure à **10 hectares d'un seul tenant, je dois disposer d'un document de gestion durable.** Je fournis la copie des agréments qui me concernent\* :
- copie de l'agrément du(des) Plan(s) simple(s) de gestion (PSG).
  - copie de l'enregistrement du Code de bonnes pratiques sylvicoles avec programme de coupes et travaux (CBPS+).
  - copie de la confirmation du Règlement type de gestion (RTG).
- En cas de personne morale\* (Groupement forestier, etc.), je fournis un relevé RCS (extrait KBIS).
- En cas d'indivision, usufruit, nue-propriété, etc.\*, je fournis un document attestant de ma capacité à demander l'engagement dans la certification PEFC (mandat, pouvoir, etc.).

NB : Les copies des matrices cadastrales et agrément/enregistrements/confirmation des documents de gestion durable ne vous étaient pas demandées lors de votre précédente déclaration. Ces documents sont nécessaires au renouvellement de votre engagement et ne vous seront pas redemandés à l'avenir, sauf en cas de modification de vos données (modification de surface, nouveau document de gestion durable, etc.).

## CONTRIBUTION FINANCIERE POUR 5 ANNEES\*

- La surface totale de ma forêt est **inférieure ou égale à 10 hectares** :
- Contribution forfaitaire (frais de dossier inclus) pour 5 ans de **40 €**
- OU**
- La surface totale de ma forêt est **supérieure à 10 hectares** :
- .....ha x 1€ + 25 € = .....€ pour 5 ans
- (Exemple : je possède 22,8567 ha au total : 22,86 + 25 = 47,86 €)

- Je joins un chèque à l'ordre de PEFC AURA
- J'effectue un virement à l'ordre de PEFC AURA
- Je règle par virement administratif
- Attention :** indiquez vos nom et prénom dans l'ordre de virement/mandat administratif.
- IBAN : FR76 1680 6063 0009 9241 1600 112
- Code BIC : AGRIFRPP868 / Banque : 16806 / Guichet : 06300
- Compte : 09924116001 / Clé : 12
- Domiciliation : Lempdes, Crédit agricole Centre France

## OPTIONS\*

Des panneaux d'affichage pour vos forêts sont mis à votre disposition par PEFC AURA. Leur acquisition n'est pas une obligation mais est recommandée pour répondre à vos engagements de promotion de la démarche.

- Je ne commande pas de panneaux aujourd'hui.
- Je commande des panneaux et j'additionne le montant de ma commande à ma contribution :

Lot	Prix unitaire, frais de port inclus	Prix unitaire : à retirer sur place**	Quantité	TOTAL
Unité	12 €	10 €		€
Lot de 3	25 €	20 €		€
Lot de 5	40 €	30 €		€

Contribution :	€
Panneaux :	€
<b>TOTAL :</b>	<b>€</b>

\*\* Retrait aux délégations Auvergne (Lempdes, 63) et Rhône-Alpes (Saint-Didier-au-Mont-d'Or, 69).

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Document à retourner, complété et signé, à :

**PEFC AURA – Secrétariat**  
Maison de la Forêt et du Bois  
Marmilhat - 10 Allée des Eaux et Forêts  
63370 Lempdes

\* **cochez obligatoirement la ou les cases correspondantes**

Les propriétaires forestiers de plus de 500 ha peuvent demander l'annualisation du paiement de leur contribution financière, se renseigner auprès de PEFC AURA. Sous réserve de fournir des justificatifs, le propriétaire pourra demander un abattement de 50% sur la contribution à l'hectare pour les parcelles non productives. Se renseigner préalablement auprès de PEFC AURA (secretariat@pefcaura.com).